

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou , Frédéric Henriot, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen (jusqu'à 20h38)
Hervé Dole (jusqu'à 20h56)
Elisabeth De Lavergne

Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Anne-Charlotte Bénichou
Pouvoir à Frédéric Henriot

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 30
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Eric Lucas est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

2022-97 – FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-1 et L.2312-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération n°2022-17 du 14 mars 2022 relative au vote du Rapport d'Orientation Budgétaire,

Vu la délibération n° 2022-24 du 5 avril 2022 relative au vote du Budget Primitif de 2022,

Vu la délibération n° 2022-87 du 14 novembre 2022 relative au vote de la décision modificative n° 1,

Considérant qu'il convient pour l'année 2022 de voter une décision modificative n° 2,

Vu la Commission des finances, du développement économique et des affaires générales en date du 08 décembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la section d'investissement de la décision modificative n° 2 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Approuve** la section de fonctionnement de la décision modificative n° 2 par chapitre, d'une part en recettes et d'autre part en dépenses.
- **Vote** la décision modificative n° 2 de la commune pour l'année 2022 équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	381 910,00	381 910,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		381 910,00	381 910,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	379 246,00	379 246,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		379 246,00	379 246,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		761 156,00	761 156,00

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

16 DEC 2022
16 DEC 2022

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



